



ARRETE N° 2025 - 494
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Parking Cours des Fossés
SARL AUVRAY-COLOMBEL
Du Mardi 16 Septembre 2025
Au Vendredi 31 Octobre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SARL Auvray-Colombel – ZA La Vanière – 12, rue des Hauts Fourneaux – 14840 Cuverville, afin, dans le cadre de travaux, de réserver une place de stationnement, Parking Cours des Fossés, Du Mardi 16 Septembre 2025, au Vendredi 31 Octobre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société intervenante est autorisée, dans le cadre de travaux, de réserver une place de stationnement, Parking Cours des Fossés, Du MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 au VENDREDI 31 OCTOBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Parking COURS DES FOSSES, sur 1 place de stationnement, et réservé à la Société intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

*** Du 16 Septembre 2025 au 30 Septembre 2025 : Gratuit**

*** Du 1^{er} Octobre 2025 au 31 Octobre 2025 : 124 € TTC (4 Euros X 31 jours d'occupation X 1 place de stationnement).**

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 16 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

